

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Contribution de Michèle LABOUILLE

**De :** Michèle Labouille <labouille.michele@free.fr>

**Date :** 18/11/2019 09:19

**Pour :** pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

Madame la Préfète,

Voici ma contribution à l'enquête publique sur le projet d'exploitation d'une blanchisserie industrielle et d'une zone de maintenance destinées au secteur nucléaire à Suzannecourt (52) de la société UNITECH services.

pièces jointes :

- ma contribution et 5 autres pièces jointes

Michèle LABOUILLE

5 impasse du général Maistre

52100 SAINT-DIZIER

—pièce 2 - JHM 15 septembre 2019.jpg—

---

Contribution de Michèle Labouille  
5, Impasse du Général Maistre  
52100 Saint-Dizier  
**Ambassadrice de Haute-Marne**

**ENQUETE PUBLIQUE sur la blanchisserie industrielle et zone de  
maintenance destinées au secteur nucléaire  
à Suzannecourt (52)  
de la société UNITECH**

En 2016, j'ai adhéré à la campagne du Conseil Départemental « Haute-Marne Respire Inspire ». A cette époque, je venais de quitter la région parisienne pour m'installer, avec mon compagnon, à Saint-Dizier, à quelques kilomètres de la maison de famille que nous avons encore à Vaux-sur-Saint-Urbain (52).

C'était une adhésion de cœur, convaincue que j'étais, de défendre et promouvoir la Haute-Marne, à l'intérieur et à l'extérieur du département.

Invitée à une soirée réservée aux ambassadeurs au château de Joinville en octobre 2018, j'ai pris connaissance avec stupeur du projet Unitech par des manifestants de l'association « Joinville-lave-plus-propre ». Cette découverte m'a complètement décontenancée.

**En tant qu'ambassadrice de la campagne « Haute-Marne Respire Inspire », je ne puis résoudre l'immense paradoxe entre la promotion du département qui base sa publicité sur son « espace naturel préservé » et la vallée de la Marne qui serait polluée par les rejets liquides et gazeux d'UNITECH, à partir de Suzannecourt.**

Je n'avais pas manqué de faire part de ce dilemme à Monsieur LACROIX, Président du Conseil Départemental, immédiatement après la soirée des ambassadeurs (pièce jointe 1).

Y aurait-il deux territoires en Haute-Marne ? Le Sud, avec son parc National des Forêts, objet d'orgueil et de promotion pour le département, et le Nord, voué à recueillir les différents projets liés à Cigéo, dont cette funeste blanchisserie Unitech qui est une aberration sur une rivière en début de bassin.

Avec des habitants de Saint-Dizier déterminés à ne pas laisser leur territoire livré à des activités néfastes, nous avons créé l'association « Belles Forêts Sur Marne », pour lutter contre la laverie Unitech, mais aussi veiller à la qualité de vie, la préservation de la santé et la défense de l'environnement.

**Ci-dessous, tous les arguments qui doivent conduire à ne pas construire Unitech à Suzannecourt :**

**1) L'argument des 40 emplois à terme avancé par Unitech n'est pas déterminant :** en effet, il ne peut s'agir que d'emplois soumis à chômage technique, dans la mesure où les étiages de la Marne ne permettront pas à l'entreprise de fonctionner toute l'année. Mme la préfète, elle-même, lors de l'entretien du 28 octobre avec les opposants a rappelé que les décrets de restriction d'eau, tel que celui de l'été 2019, incluent la réduction d'activité voire l'arrêt total des entreprises consommatrices d'eau ou émettrices de rejets.

**Donc la laverie ne fonctionnera pas en période de sécheresse.**

**2) La justification environnementale d'avoir choisi Suzannecourt pour implanter cette installation n'est pas démontrée.**

C'était pourtant une demande de l'Autorité Environnementale dans son rapport du 18 avril : « L'Autorité Environnementale souhaite que l'exploitant complète son dossier par la production de la justification environnementale du projet après réalisation d'une analyse multicritères de différentes solutions alternatives au regard des impacts du projet sur l'environnement et la santé humaine »

**Or, la réponse d'Unitech à cette question de la MRAE n'est absolument pas environnementale, mais seulement géographique et logistique :** « Site retenu de Suzannecourt : L'emplacement projeté sur la commune de Suzannecourt se situe au centre d'une vaste région comprenant de nombreuses installations nucléaires. L'ensemble des installations situées dans le quart nord-est de la France sont distantes de moins de quatre heures du projet ».

De plus, l'installation est prévue à Suzannecourt, au plus près des habitations, au pied d'une colline qui retiendra les rejets atmosphériques. Par temps de brouillard, ce qui est souvent le cas, les émanations d'Unitech stagneront sur les habitations.

**3) Sur le plan environnemental, le choix d'implantation sur une rivière en début de bassin, ne nous paraît pas pertinent.** En été, le débit est extrêmement faible, et hormis quelques périodes de crues, il est peu abondant les autres saisons.

Nous joignons des photos de la Marne (pièces jointes 3 et 4) prises en été et même en hiver à Saint-Dizier, où l'on voit que la Marne, de par son faible débit, ne peut absorber les rejets d'Unitech.

D'autant plus que, selon Unitech, le traitement des eaux usées ne permet qu'un abattement de 60% de la radioactivité et que 40 % sont rejetés dans la Marne.

#### **4) La consommation d'eau**

Unitech consommera 300 m<sup>3</sup> d'eau de source par jour.

Il est regrettable de gâcher une eau de source pure pour en faire une eau de rejet polluée. Il vaudrait mieux utiliser une eau recyclée, qui n'attenterait pas à la ressource en eau, un bien riche et précieux.

Citation de Madame la Préfète devant les maires de la Haute-Marne, à qui elle a révélé sa stratégie globale pour l'eau, un remarquable discours politique à la hauteur des enjeux : "Deuxième point d'avenir : l'élaboration conjointe d'une stratégie globale en faveur de l'eau, dans toutes ses dimensions : GEMAPI, sécurité et qualité des captages, assainissement, prévention des pénuries d'eau potable dont plusieurs communes ont souffert cet été. Gestion raisonnée de son usage, au bénéfice de nos agriculteurs, de nos éleveurs si durement éprouvés, et plus généralement l'ensemble de la population. La crise sécheresse que notre département a connue ces dernières années nous impose ambition en la matière, et les outils législatifs dont nous disposerons, nous le permettront. Je suis à votre disposition avec l'ensemble des services de l'Etat, pour cet avenir-là."

**Nous attendons que Madame la Préfète mette en pratique ses ambitions en matière d'eau en ne donnant pas l'agrément à UNITECH.**

**5) Le bâtiment de maintenance annexe nous inquiète par son activité** : travaux de décontamination et d'opérations sur des métaux avec grenailleuses, outils de découpe etc...

Rejets de métaux lourds dans l'atmosphère : Mercure, Plomb, Arsenic, Cobalt et Cadmium : plus de 500 kg par an.

« Un entrepôt leasing » est mis à disposition de clients, de prestataires, de sous-traitants comme CIGEO, BAMAS. Est-on vraiment sûr qu'aucun matériel douteux n'arrivera et ne restera sur le site ?

#### **6) L'image du territoire**

Alors que la Haute-Marne déploie des efforts de promotion, à grand renfort de publicité de la part du Conseil Départemental pour sa campagne de notoriété « Haute-Marne Respire, Inspire », alors que le département s'enorgueillit de son jeune Parc National des Forêts, il est complètement paradoxal d'installer UNITECH sur ce territoire, qui a apparemment fait le choix de communiquer sur son « espace naturel préservé ».

Il faut être clair : ou on laisse s'installer Unitech et l'on impacte négativement l'image patrimoniale et touristique de la « petite cité de caractère » qu'est Joinville et l'image verte de ses environs ou on fait le choix de conserver et de promouvoir l'attractivité touristique de ce territoire.

Concernant l'impact sur le lac du Der : il sera désastreux. Les touristes qui choisissent le Der sont en général des vacanciers proches de la nature et risquent de se détourner du lac quand ils sauront qu'à 40 km en amont, une laverie du secteur nucléaire déverse ses effluents.

Le lac du Der risque de se retrouver dans la même situation que Bures en Meurthe- et- Moselle qui souffre de l'homonymie avec Bure en Meuse et se voit obligée de faire une campagne de démenti pour lever l'ambiguïté auprès des touristes inquiets.

Ce sont donc bien plus de 840 emplois du tourisme qui sont menacés.

#### **7) la spécificité de Vecqueville**

Le champ captant de Vecqueville se trouvant immédiatement en aval du point de rejet de la laverie, le rapport hydrogéologique du laboratoire GEOPS « préconise notamment une surveillance analytique trimestrielle du champ captant »

**Des analyses si rapprochées en disent long sur la confiance de ce laboratoire envers les rejets d'Unitech.**

Dans sa réponse aux questions de la MRAE, Unitech s'engage à réaliser cette surveillance.

S'il s'avère que le champ captant est effectivement pollué, qu'advient-il du captage d'eau de Vecqueville?

Faudra-t-il approvisionner cette commune par camions citernes ou réaliser à la hâte un ouvrage permettant à Vecqueville de s'approvisionner en eau sur un autre site ? (cas de Saint-Martin Sur la Renne dans le Sud Haute-Marne)

### **8) Inquiétude sur notre eau potable à Saint-Dizier**

Nous, habitants de Saint-Dizier, sommes inquiets sur l'eau que nous consommerons dans notre ville car, si Vecqueville est polluée, nous le serons aussi, le captage de notre ville se trouvant à Ancerville-Güe, quelques kilomètres en aval.

### **9) La prise en compte des anomalies et des défaillances de matériel**

Comme toute installation, Unitech n'est pas à l'abri de matériels défaillants.

Dans la réponse d'Unitech à la MRAE, on peut lire (page 44)

« A la suite d'une analyse des données relatives aux laveries et aux blanchisseries fournies par le bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI) ..., il apparaît qu'une mauvaise communication entre les acteurs, des consignes peu claires, l'accumulation des tâches à réaliser, l'absence de contrôle ou une absence de traitement rapide de l'écart peuvent conduire à l'omission volontaire ou involontaire d'un écart. »

**Voilà qui n'est pas fait pour nous rassurer.**

Unitech répond (page 45) « L'installation construite par Unitech Services sera intégralement neuve... Aucun matériel ou autre support ne sera d'occasion... Les matériels défaillants seront systématiquement réparés, et, si nécessaire, remplacés.

Nous ne sommes pas certains qu'Unitech ne recourra pas aux mêmes procédés d'évitement de frais relevés par le BARPI (page 45) : « L'analyse des données du BARPI révèle que la normalisation des écarts dans les installations classées est fréquemment due à un choix d'évitement de nouveaux investissements financiers, parfois lourds, destinés à mettre fin à l'écart.

### **10) Pourquoi des communes souhaitent l'installation d'Unitech ?**

Ce n'est pas l'argument de l'emploi qu'elles défendent. Voir 1) ci-dessus.

C'est l'intérêt financier qui les détermine à soutenir le projet :

- En ce qui concerne Suzannecourt et Thonnance, il y a un intérêt économique à vendre l'eau des deux sources, soit 300 m<sup>3</sup> par jour, le double de la consommation des deux villages réunis.

(Voir courrier du Syndicat des Eaux de Thonnance /Suzannecourt du 21 novembre 2015 en pièce jointe 5).

- En ce qui concerne de nombreuses communes de la CCBJC, elles acceptent l'argent du GIP, demandent des subventions à l'Andra pour toutes sortes d'aménagements, événements culturels ou autres, ce qui a pour effet qu'elles se sentent liées à tout projet ayant trait au nucléaire sur la région, à tort ou à raison d'ailleurs.

L'argent du nucléaire achète d'une certaine manière les consciences et tant pis pour l'image du territoire, l'exclusion de toute autre activité hors nucléaire, tant pis pour l'environnement et la santé des habitants.

### **11) Les condamnations d'Unitech/Artélia**

A l'étranger, Unitech a été condamnée pour pollution de l'eau et de l'air.

Condamnation de l'eau à Royesford en Pennsylvanie : condamnation pour contamination de la station d'épuration de Royesford. Rachat par l'entreprise d'un terrain adjacent à la rivière afin de permettre un rejet direct des effluents et éviter ces contaminations !

**Nous ne voulons pas que notre Marne soit contaminée de la même manière.**

Condamnation en nouvelle Angleterre d'Unitech/Unifirst pour pollution de l'air par composés organiques volatiles.

**Nous ne voulons pas de ces rejets toxiques sur les villages de Suzannecourt et Thonnance !**

Condamnations du cabinet d'ingénierie Artélia pour défauts de contrôle et de suivi de conformité (en Cour Administrative d'Appel de Nancy).

Ces condamnations accroissent notre méfiance, confirmée par les réserves des instances ci-dessous : ARS et Hydrogéologue du cabinet GEOPS.

### **12) Avis de l'ARS du 8 novembre 2019 et de l'hydrogéologue du cabinet GEOPS**

**Tous deux donnent un avis favorable malgré de nombreuses réserves plus qu'inquiétantes.**

**Voici l'analyse que nous en avons faite : (nos commentaires sont en rouge)**

## **Concernant les rejets métalliques du bâtiment annexe (page 3, 4 et 5)**

### **3. Impacts liés aux rejets atmosphériques :**

- Des rejets métalliques liés à l'activité du bâtiment annexe (travail des métaux : grenailage, etc.)

Les rejets métalliques sont estimés sur la base des valeurs limite d'émissions (VLE) réglementaires, puis le flux annuel en kg/an est déduit en fonction de la durée estimée du temps de fonctionnement de l'activité du bâtiment annexe (2500h/an)

L'évaluation du risque pour la population environnante lié à ces deux types de rejets n'est faite que de manière qualitative et sur la base d'estimations de rejets. Le pétitionnaire estime que le respect des valeurs limites d'émission (VLE) permettra de se prémunir de tout impact sur les populations.

### **CONCLUSION**

Les enjeux sanitaires liés aux activités de ce projet ont globalement été pris en compte. **Cependant, l'évaluation du risque sanitaire dans sa forme actuelle ne permet pas d'estimer finement le risque sanitaire découlant des rejets atmosphériques de l'activité. Plusieurs éléments identifiés plus-haut nécessitent d'être clarifiés et développés, afin de confirmer les estimations proposées dans le dossier.**

Compte tenu de l'étude fournie, j'émet **un avis favorable sur le plan sanitaire à cette demande sous réserve que les observations formulées et les demandes de suivis complémentaires de l'ARS soient prises en compte.**

Le délégué territorial  
de la Haute-Marne  
**ARS GRAND EST**  
Damien REAL

5

**Si la nature (étude qualitative) des rejets est connue et si une estimation globale de ces rejets importants est bien effectuée, la quantité effective de ces derniers au contact des populations n'est pas donnée. Et surtout, leur impact réel sur la santé des populations de ce bâtiment annexe n'a pas été effectué et n'est donc pas connu.**

**Cela est écrit en toutes lettres dans l'avis de l'ARS.**

## **Concernant les rejets radiologiques (page 5) :**

Les rejets radiologiques sont estimés à partir de l'ensemble des spectres d'activité radiologique prévisible du linge des futurs clients. Ces effluents sont rejetés sous la forme d'aérosols  $\alpha$  et  $\beta\gamma$ .

L'Agence Régionale de Santé estime regrettable :

- La non prise en compte des retombées directes de polluants sur les parties aériennes des végétaux consommés (légumes-feuille, fruits, etc.)
- La non prise en compte de la contamination des poissons via la chaîne alimentaire (seule une contamination par contact avec l'eau contaminée est considérée).
- Une ingestion de poissons seulement durant 6 mois de l'année, le poisson pouvant être congelé par les pêcheurs et consommé tout au long de l'année

Les impacts ne sont pas pris à leur juste mesure. L'ARS considère et regrette très clairement que nous ne puissions pas savoir s'il sera toujours possible de manger les légumes de notre jardin à proximité de l'installation (qui est plus qu'une laverie) de par les rejets atmosphériques.

L'ARS se demande s'il sera toujours possible, de par les rejets liquides, de manger les poissons de la Marne contaminés via la chaîne alimentaire. En effet, des poissons, comme les truites, concentrent les polluants par ingestion de petits poissons qui, eux-mêmes, ont consommé des crustacés qui ont été eux-mêmes contaminés par des végétaux contaminés ...

**Au vu de ces éléments, l'Agence Régionale de Santé demande :**

- La réalisation d'un point zéro du niveau de contamination des différents milieux par les polluants radiologiques (air, sol, végétaux, denrées alimentaires locales), dans un périmètre adapté au contexte.
- La réalisation d'un suivi régulier des niveaux de rejets réels de ces mêmes polluants et de la contamination engendrée dans les différents milieux, à une fréquence et dans un périmètre adaptés au contexte, suite à la mise en service du projet.
- La réalisation d'une étude quantitative des risques sanitaires pour la population environnante sur la base des données réelles de rejets de l'installation mise en service, et la mise en place de mesures correctives le cas échéant.

Si l'étude réalisée constate un impact de santé sur la population et décide de mesures correctives, cela ne sera d'aucune utilité pour les habitants qui seront déjà malades. En effet, cette étude ne serait plus une étude de risques mais plutôt un recensement malheureux des constats de dégâts sanitaires auprès des populations.

**Conclusion de l'ARS favorable malgré les réserves**

Compte tenu de l'étude fournie, j'émet un avis favorable sur le plan sanitaire à cette demande sous réserve que les observations formulées et les demandes de suivis complémentaires de l'ARS soient prises en compte.

Le délégué territorial  
de la Haute-Marne  
ARS GRAND EST  
Damien REAL

Nous ne pouvons pas accepter de laisser installer cette entreprise avec de telles incertitudes et doutes sur sa nocivité, avec cette totale méconnaissance des impacts des rejets atmosphériques et liquides sur la santé. Nous exigeons le non agrément de cette installation dont il n'est absolument pas démontré son innocuité vis-à-vis de la santé des habitants.

## MISSION D'EXPERTISE SUR L'IMPACT HYDROGEOLOGIQUE DES REJETS DU PROJET UNITECH SUR LE CHAMP CAPTANT DE VECQUEVILLE

**Extrait de l'annexe 3 (page 14) : Hydrogéologue Véronique DURAND laboratoire GEOPS**

Si on considère que la deuxième hypothèse présente un risque pour l'environnement, **il faudrait faire** une étude géochimique approfondie pour étudier le risque d'accumuler de l'Uranium dans l'aquifère, puis un jour de le voir être dé-sorbé soudainement au risque de dépasser des seuils acceptables de concentration dans le captage.

**Mais cette étude n'est pas faite et n'est pas prévue avant la construction d'Unitech**

Si les facteurs multiplicatifs appliqués conduisent à des concentrations en éléments polluants qui respectent encore les normes de rejet et celles pour l'Alimentation en Eau Potable, il faudra tout de même étudier la question de la rétention de l'Uranium dans le milieu et du risque que celui-ci soit un jour relâché par modification des conditions physico-chimiques. Il faudra entre autre envisager la possibilité que l'ouvrage soit nettoyé avec injection de produits agressifs, ou que la position de celui-ci soit déplacée, impliquant un déplacement du cône de rabattement. Cette étude devra être réalisée par quelqu'un dont la géochimie est la spécialité, ce qui n'est pas mon cas.

**Mais cette étude n'est pas prévue avant la construction d'Unitech  
Nous ne pouvons accepter l'installation d'UNITECH alors qu'il existe de gros doutes sur le devenir des éléments radioactifs et le risque qu'ils dépassent un jour les seuils acceptables de concentration dans le captage.**

**Quand le mal sera fait, il sera trop tard**

**POUR TOUTES LES RAISONS EXPOSÉES CI-DESSUS,  
JE REFUSE CATÉGORIQUEMENT  
L'INSTALLATION D'UNITECH A SUZANNECOURT.**

### **Pièces jointes**

- 1 – Lettre au Conseil Départemental du 4 octobre 2018
- 2 - Article JHM – manifestation du 14 septembre 2019
- 3 - photo de la Marne en été à Saint-Dizier
- 4 - photo de la Marne en hiver à Saint-Dizier
- 5 – courrier du syndicat des eaux Thonnance/Suzannecourt

Michèle LABOUILLE et Patrick MOCATI  
5, Impasse du général Maistre  
52100 Saint-Dizier



labouille.michele@free.fr  
matipat1954@gmail.com

Saint-Dizier, le 4 octobre 2018

Monsieur Nicolas LACROIX  
Président du Conseil Départemental  
52000 Chaumont

Monsieur le Président du Conseil Départemental

C'est en tant qu'ambassadeurs de la Haute-Marne que nous nous adressons à vous.  
Tout d'abord, nous vous remercions, ainsi que toute l'équipe de campagne pour l'agréable soirée de remerciements et les délicates attentions que vous avez réservées aux ambassadeurs. Nous constatons avec joie que la campagne d'attractivité et de notoriété de la Haute-Marne se déroule avec succès et prend une ampleur remarquable dans les médias. Soyez assuré que nous prenons notre rôle très au sérieux et continuons, à notre modeste niveau, à contribuer à défendre et promouvoir le département, ici même, mais aussi dans notre région parisienne d'origine où nous avons bien sûr encore un cercle familial et de nombreux contacts.

C'est justement parce que ce rôle nous tient à cœur que nous connaissons aujourd'hui un dilemme qui trouble notre détermination et nous place dans une contradiction inconfortable. Nous voulons parler ici du projet d'UNITECH d'installer à Joinville Suzannecourt une blanchisserie nucléaire. Le manque d'informations, l'absence de communication d'études et de rapports scientifiques sur l'impact environnemental de cette entreprise nourrit notre inquiétude comme celle de nombreux habitants et associations.

Sauf erreur, la nature même de ce projet est peu rassurante : il s'agit de nettoyer des vêtements potentiellement contaminés et de déverser dans la Marne les eaux usées, certes traitées. Bien entendu cette entreprise s'accompagne de transports routiers intenses sur la zone, d'entreposage de containers et autres, activités toutes peu propres à préserver l'environnement.

A une époque où les enjeux climatiques deviennent une priorité, où les sécheresses intenses et répétitives impactent la quantité et la qualité de l'eau, il nous paraît dangereux d'utiliser notre rivière, en son début de bassin, pour y diluer des eaux, sinon radioactives, du moins chargées en détergents. Voir le niveau très très bas de la Marne actuellement à Saint-Dizier ! Ne serait-il pas plus judicieux d'installer ce genre d'activité sur une rivière en fin de bassin, où l'eau est plus abondante ?

Nous entendons bien sûr les arguments de la création d'emplois si précieux pour notre département. Mais la prévention de l'environnement, le développement durable, la préservation de la santé ne sont-ils pas d'une autre envergure ?

Monsieur le Président, si nous voulons faire de la Haute-Marne un territoire attractif pour des citoyens en recherche de nature préservée, pourra-t-on évoquer Joinville, petite cité de Caractère, et sa blanchisserie nucléaire ?

Voilà, monsieur le Président, les réflexions qui s'imposent à nous et dont nous voulions vous faire part.

Nous espérons avoir attiré votre attention, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments Hauts-Marnais les plus fervents.

Michèle LABOUILLE

Patrick MOCATI





DIMANCHE  
15 SEPTEMBRE  
2019

1,50 € - N° 9163 LA HAUTE-MARNE LIBÉRÉE - L'EST REPUBLICAIN

# Le Journal de LA HAUTE-MARNE Dimanche

## L'opposition au projet Unitech prend de l'ampleur

Les associations ayant appelé au rassemblement ont estimé à plus de 700 le nombre de personnes ayant manifesté hier après-midi entre Vecqueville et Suzannecourt.



Les manifestants ont convergé en nombre jusqu'à Suzannecourt.

Militant anti-nucléaire de longue date, Xavier est tout sourire. « Les locaux sont là, c'est bien », témoigne-t-il en marchant entre Vecqueville et Joinville. C'est là un des faits marquants du rassemblement anti-Unitech organisé hier après-midi : la grande majorité des manifestants qui exprimaient leur opposition au projet de « blanchisserie industrielle » ne sont pas extérieurs à la région, mais bien des habitants du Vallage. Des personnes âgées ou malades marchant avec des cannes,

des enfants, des Gilets jaunes, des élus - au premier rang desquels Francisco Albarras, maire de Vecqueville - ceints de leur écharpe tricolore voisinent, dans l'imposant cortège, avec des opposants au nucléaire chevronnés. **La mobilisation grandit** « J'ai compté 660 personnes à Joinville, et il y en avait d'autres qui nous attendaient à Suzannecourt », indique un participant, pour qui il y avait bien plus de 700 manifestants, quand, début juillet, ils étaient 250. C'est un fait : la mobilisation

contre le projet porté par la société américaine grandit. « C'est la première fois que je manifeste, parce que là, trop c'est trop », explique calmement une dame à proximité de la zone de La Joinchère, où doit s'installer l'entreprise. Incompréhension du maintien du projet alors qu'« il y a de moins en moins d'eau dans la Marne », crainte que la rivière « puis le lac du Der » soient pollués : ces habitants de la région de Joinville sont particulièrement remontés. Ils ne sont pas les seuls, comme Jean-Marie,

présent « à titre individuel » et au nom de Nature Haute-Marne, pour « apporter un soutien aux associations » qui luttent contre le projet. Tous, calmement mais fermement, ont souhaité faire monter la pression auprès des décideurs, au cours d'une mobilisation où ils ont rebaptisé les communes traversées, de Vecqueville, « Village à vendre », à Suzannecourt, « Suzannetech », en passant par Joinville, qu'ils ont labellisé « Petite cité du nucléaire ».

L. F.

Montage réalisé avec la page 1 et la page 2

### Nucléaire, projet Unitech Ils n'en veulent pas !



Photo Lionel Fontaine

Page 2



Joinville labellisée « Petite cité du nucléaire ».



Beaucoup de « locaux » dans la manifestation.





Joinville, le 23/11/2015



**SYNDICAT DES EAUX  
DE THONNANCE LES  
JOINVILLE/SUZANNECOURT**

UNITECH-SERVICES GROUP  
A l'Attention de M. Jacques GRISOT  
ZA la Malvesine  
2-4 Parc Avenue  
13720 LA BOUILLADISSE

N/réf. : JMF/CR/LE 10 231115-1476  
Objet : Votre projet d'implantation

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à vos échanges des 5 et 6 octobre derniers, concernant votre projet d'implantation sur notre zone d'activités de la Joinchère.

Conformément à ce qui était convenu, le syndicat des eaux de Thonnance les Joinville/Suzannecourt a lancé une étude de mesures de débits sur ses deux captages. Les résultats définitifs de cette étude nous sont parvenus le 16 novembre dernier.

Nous avons le plaisir de vous informer que ces mesures montrent que le débit des sources couvre largement les besoins existants et futurs de la commune. En effet, la somme des débits fournis par les deux sources atteint 88 m<sup>3</sup>/heure en situation hydrologique de basses eaux, soit plus de 2 000 m<sup>3</sup>/jour.

Même si cette valeur est en mesure d'être légèrement inférieure en conditions d'étiage sévère, les observations effectuées attestent du fonctionnement permanent des trop-pleins des sources qui sous-entend une bonne tenue de leur productivité.

Espérant que cette information conforte votre projet d'installation auprès de vos dirigeants américains, nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations qui vous serait nécessaire.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,  
Jean-Marc FEVRE



Copie : Madame la Sous-Préfète  
Monsieur Philippe CHARMONT

Michel BOULLEE,  
Président du Syndicat des Eaux de  
Thonnance les Joinville/Suzannecourt

Communauté de Communes du Bassin de Joinville En Champagne  
3 Rue des Capucins - 52300 Joinville  
Tél : 03 25 05 94 69 - Fax : 03 25 06 31 80  
Email : secretariat.ccbjc@orange.fr